



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 3 décembre 2014 — N° 51

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Billette (Huntingdon) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de fondation du club FADOQ de Saint-Antoine-Abbé.

M. Traversy (Terrebonne) fait une déclaration afin de souligner l'inauguration du Train de l'Est, une promesse électorale du PQ réalisée.

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de souligner le retour du Bol d'or à Granby.

M. Morin (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de féliciter Fleuve Espace Danse, grand gagnant au San Francisco Dance Film Festival.

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration afin de souligner les 10 ans d'Helem, une association qui lutte contre l'homophobie auprès des communautés arabes de Montréal.

3 décembre 2014

Mme Charlebois (Soulanges) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale des personnes handicapées.

M. Deltell (Chauveau) fait une déclaration afin de féliciter les organismes caritatifs du comté de Chauveau.

Mme Vien (Bellechasse) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de L'Arche Le Printemps.

Mme Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de féliciter M. Viateur Beaudry, finaliste régional du prix À part entière 2014, catégorie Individus, de l'Office des personnes handicapées du Québec.

M. Bergeron (Verchères) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire du cercle Reine de Castille 1277 de l'Ordre des Filles d'Isabelle de Saint-Amable.

À 9 h 57, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 15.

3 décembre 2014

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Vallée, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 26 Loi visant principalement la récupération de sommes obtenues à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 26.

M. Gaudreault (Jonquière) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 390 Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'affirmer la primauté de la compétence du Québec en cette matière

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 390.

Dépôts de documents

Mme Vallée, ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2013-2014 de l'Office des professions du Québec.
(Dépôt n° 664-20141203)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Bonnardel, leader du deuxième groupe d'opposition, retire certains propos non parlementaires à deux reprises.

À la demande de M. le président, M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Deltell (Chauveau), conjointement avec M. Drainville (Marie-Victorin) et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement qu'il mandate le Vérificateur général dans le cadre de sa vérification d'optimisation, de faire toute la lumière sur l'opération de vente des équipements de Gentilly-2 à un ferrailleur effectuée par Hydro-Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Couillard, premier ministre, conjointement avec M. Bédard, chef de l'opposition officielle, M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 70^e anniversaire de la signature de la Convention de Chicago qui a donné naissance à l'Organisation de l'aviation civile internationale qui a été fondée le 7 décembre 1944;

3 décembre 2014

QU'elle reconnaisse les retombées positives liées à la présence de l'Organisation à Montréal ainsi que sa contribution inestimable au bon développement de l'aviation civile mondiale.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bédard, chef de l'opposition officielle, conjointement avec M. Couillard, premier ministre, M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, et Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec rende hommage à M. Jean Béliveau, l'un des plus grands joueurs de centre de l'histoire du hockey professionnel et l'un des meilleurs joueurs de sa génération;

QU'elle reconnaisse le départ d'une légende dont la contribution au développement du sport et de la société québécoise a été immense;

QU'elle souligne également le joueur d'excellence qui fut l'un des artisans fondamentaux dans l'obtention de 10 coupes Stanley avec les Canadiens de Montréal de 1956 à 1971, et ses nombreux prix d'accomplissement professionnel;

QU'elle rappelle que M. Béliveau est grand officier de l'Ordre national du Québec, compagnon de l'Ordre du Canada et titulaire de nombreux doctorats honorifiques délivrés par des universités de partout au Canada;

QU'elle transmette ses condoléances à sa famille, à ses proches, à ses collègues ainsi qu'à ses nombreux admirateurs partout au Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

3 décembre 2014

À la demande de M. Ouimet, premier vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Mme David (Gouin), conjointement avec M. Villeneuve (Berthier), présente une motion concernant l'accaparement des terres agricoles; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 10, Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants, et ce dans l'ordre ci-après indiqué : le projet de loi n° 200, Loi concernant la Municipalité de Lac-Simon; le projet de loi n° 201, Loi concernant la Ville de Westmount; et le projet de loi n° 202, Loi concernant la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 203, Loi concernant la vente d'un immeuble situé dans le site patrimonial de La Grave.

M. Ouimet, premier vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se réunira en séance de travail afin de discuter d'une proposition de mandat d'initiative portant sur l'accaparement des terres agricoles; puis afin de faire le bilan de l'audition sur l'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

Adoption

M. Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, propose que le projet de loi n° 3, Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, M. Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, propose que le projet de loi n° 3 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude d'un amendement qu'il indique.

3 décembre 2014

La motion est adoptée.

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière.

La motion est adoptée.

Commission plénière

L'amendement de M. Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au projet de loi n° 3 est étudié en commission plénière.

À 13 heures, M. le président de la commission plénière quitte le fauteuil et la séance est suspendue jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 06.

La commission plénière poursuit l'étude de l'amendement de M. Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au projet de loi n° 3.

L'amendement est adopté.

Le projet de loi n° 3, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur la motion proposant l'adoption du projet de loi n° 3.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

3 décembre 2014

À la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 23, Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal relativement à la composition du comité exécutif.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 11, Loi sur la Société du Plan Nord.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 21, Loi concernant principalement la mise en œuvre d'ententes en matière de travail entre le gouvernement du Québec et le Conseil Mohawk de Kahnawake.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 18 heures.

Après débat, le rapport est adopté.

À 18 h 01, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 4 décembre 2014, à 9 h 45.

3 décembre 2014

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 3 décembre 2014, à 16 h 09, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Poëti, ministre des Transports, de Mme Vallée, ministre de la Justice, et de M. Ouimet (Fabre), les représentants du premier ministre, de M. Jolin-Barrette (Borduas), de M. Surprenant (Groulx), de Mme D'Amours (Mirabel) et de Mme Soucy (Saint-Hyacinthe), les représentants du chef du deuxième groupe d'opposition, de M. Arsenault, directeur des travaux parlementaires et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 16 Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route et d'autres dispositions
- n° 17 Loi modifiant la Loi sur le Barreau, la Loi sur le notariat et le Code des professions
- n° 22 Loi donnant suite aux conclusions du Rapport du groupe spécial constitué en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur concernant les articles 7.1 et 7.2 de la Loi sur les produits alimentaires

Le Président

JACQUES CHAGNON